

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JANVIER 2017**

**Délibération
n° 2017.01.48**

**Désignation des
représentants de
GrandAngoulême
au conseil
d'administration
et à l'assemblée
générale de la
société publique
locale
d'aménagement
« Grand
Angoulême
Mobilités
Aménagement »**

LE DIX-NEUF JANVIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **13 janvier 2017**

Secrétaire de séance : Sabrina AFGOUN
Scrutateur : Jean-Luc VALANTIN

Membres présents :

Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Danièle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danièle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Bernard DEVAUTOUR, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise COUTANT à Jean REVEREAULT, Karen DUBOIS à Yannick PERONNET, Elisabeth LASBUGUES à Danièle CHAUVET, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Isabelle LAGRANGE à Joël GUITTON, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET,

Excusé(s) :

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : Monsieur le Président

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT "GRAND ANGOULEME MOBILITES AMENAGEMENT" (SPLA GAMA)

Par délibération n°65 du 11 avril 2013, GrandAngoulême a approuvé la création d'une société publique locale d'aménagement (SPLA).

L'objet de cette société est de réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article

L. 300-1 du code de l'urbanisme, ainsi que des études préalables, de procéder à toute acquisition et cession d'immeubles en application des articles L. 221-1 et L. 221-2, à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière en vue de la réalisation des objectifs énoncés à l'article L. 300-1, ou à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux.

La SPLA est administrée par un conseil d'administration composé des 18 représentants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Montant en euros	Nombre d'administrateurs
GrandAngoulême	910	91,00%	910 000 €	10
Commune d'Angoulême	25	2,50%	25 000 €	2
Commune de Gond-Pontouvre	10	1,00%	10 000 €	1
Commune de L'Isle d'Espagnac	10	1,00%	10 000 €	1
Commune de La Couronne	15	1,50%	15 000 €	1
Commune de Soyaux	20	2,00%	20 000 €	2
Commune de Ruelle	10	1,00%	10 000 €	1
TOTAL	1 000	100,00%	1 000 000 €	18

Conformément aux statuts de ladite société, 10 conseillers communautaires doivent donc être désignés pour représenter GrandAngoulême au conseil d'administration et un à l'assemblée générale.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

.../...

Je vous propose :

DE DESIGNER Madame GODICHAUD et Messieurs ETIENNE, GERMANEAU, MAGNANON, POUSSET, REVEREAULT, RIVALLEAU, SAVIN, VALANTIN et VERGNAUD pour représenter la communauté d'agglomération de Grand Angoulême au conseil d'administration de la société publique locale d'aménagement GAMA (SPLA),

DE DESIGNER Monsieur Jean-Philippe POUSSET pour représenter GrandAngoulême à l'assemblée générale,

D'AUTORISER un-e des conseillers-ères représentant GrandAngoulême à exercer, le cas échéant, la fonction de Président-e de la société publique locale d'aménagement (SPLA).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

25 janvier 2017

Affiché le :

25 janvier 2017